

Allocations familiales

Va-t-on augmenter le versement d'assistance sociale de \$40 par mois pour compenser cette réduction de \$8 par enfant et par mois des allocations familiales? Que fera-t-on à la fin de l'année des \$200 versés pour chaque enfant? Cela représente \$1,000 pour une famille de cinq enfants. A la fin de l'année, une famille de cinq enfants recevra \$1,000. Devra-t-on déduire alors de cette somme \$480, pour récupérer les \$8 par mois et par enfant versés en compensation, au titre du bien-être social? Je voudrais savoir si la famille décrite dans ce calcul recevra un chèque de \$520 seulement. Les habitants de certaines localités dans ma circonscription ne comprennent pas ce que le gouvernement essaie de faire. Il doit y avoir une réponse à une question aussi simple et j'espère pouvoir la recevoir tout de suite.

M. Martin: Monsieur le président, je crois que nous nous écartons beaucoup du sujet du bill présentement à l'étude.

Une voix: Non.

M. Smith (Churchill): Monsieur le président, nous ne nous écartons pas du tout du sujet du bill. Ma question porte sur les allocations familiales et c'est précisément ce dont nous discutons ici.

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Martin: Je répète que je crois que nous nous écartons considérablement du sujet du bill. D'après ce que je comprends cependant, les différents types de prestations que reçoivent les Indiens inscrits subiront peut-être certains changements et cela très certainement dans les premiers mois de la nouvelle année avant que le crédit ne puisse être versé, à la suite de la réduction des prestations d'allocations familiales.

M. Smith (Churchill): Monsieur le président, cela ne constitue en aucune façon une réponse. Le secrétaire parlementaire prétend que cela n'a rien à voir avec le bill. Il y a peut-être des gens pour gober ce genre de réponse, mais pas moi, ni aucun autre député de ce côté-ci de la Chambre. Le gouvernement nous demande d'adopter ce bill. Le ministre a déclaré aujourd'hui que nous nous livrons à de l'obstruction systématique alors que le gouvernement ne peut même pas fournir de réponse simple à une question simple. Je pense que ma question est tout à fait pertinente.

Mlle Bégin: Monsieur le président, je souhaiterais que le député nous dise clairement si sa question porte sur la source des prestations de bien-être social versées aux mères indiennes à cause des déductions qu'ils représenteront sur le budget de la famille ou s'il s'oppose à ce que le crédit d'impôt au titre des enfants soit accordé aux enfants indiens.

M. Smith (Churchill): Je vais devoir recommencer mon explication.

Mlle Bégin: C'est très facile à dire.

M. Smith (Churchill): Les députés n'ignorent pas que la plupart des Indiens des réserves vivent du bien-être parce qu'ils n'ont pas d'alternative. D'après mes estimations, dans les réserves du nord manitobain 75 p. 100 de la population dépend du bien-être social. Ces gens n'ont pas le moindre espoir d'obtenir des emplois dans les localités où ils habitent si bien

qu'ils n'auront jamais l'occasion de gagner plus de \$18,000 par an. Les Indiens qui habitent une réserve ne payent pas d'impôt sur le revenu qu'ils gagnent dans la réserve.

Je vais essayer encore une fois de bien expliquer ma question. Les familles indiennes qui habitent une réserve devraient recevoir \$28 par mois par enfant après l'indexation, mais si le bill est adopté, le montant mensuel ne sera que de \$20 par enfant. Les allocations familiales sont comprises dans le revenu non gagné des familles qui reçoivent du bien-être social. Pour qu'une famille indienne qui habite une réserve reçoive le même montant qu'elle recevait avant l'adoption du bill, ses prestations de bien-être social devront augmenter de \$8 par mois par enfant. J'aimerais savoir si les familles de cinq enfants devront rembourser \$480 à la fin d'une année où elles auront obtenu un crédit d'impôt de \$200 par enfant ou si le gouvernement déduira cette somme du crédit d'impôt avant d'envoyer les chèques. C'est cette question qui me préoccupe. J'espère que je me suis bien expliqué et que j'obtiendrai une réponse claire.

M. Martin: Monsieur le président, je pense comprendre le problème soulevé par le député de Churchill. Nous visons essentiellement à garantir que personne ne recevra moins que par le passé à cause de l'adoption du bill. Je ne pense pas que cela se produise. Nous n'avons pas encore déterminé de façon définitive comment nous agencerons les choses et quelle méthode nous utiliserons, mais nous veillerons certainement à ce que les gens ne reçoivent pas un montant net inférieur à ce qu'ils auraient reçu autrement.

M. Smith (Churchill): Monsieur le président, tout cela est bien, mais je n'ai pas obtenu d'explication. J'aimerais avoir une explication claire et précise parce que, si je ne peux pas expliquer la situation à mes électeurs, je recevrai des centaines d'appels téléphoniques le 1^{er} janvier. Les députés doivent se rendre compte que la plupart des habitants de ma circonscription ne lisent pas les quotidiens. Je suis donc certain qu'on me posera toutes sortes de questions pour savoir pourquoi on a réduit le montant des chèques d'allocation familiale. J'aimerais obtenir des précisions sur ce point avant l'adoption du bill à l'étape du comité. J'aimerais obtenir ces précisions demain si possible ou même ce soir. J'aimerais avoir quelque chose par écrit afin de pouvoir renseigner les gens que je représente.

● (2022)

Mlle Bégin: Monsieur le président, nous pouvons régler cette question ce soir. Le député n'a qu'à distribuer des photocopies du hansard. J'ai soumis le problème au ministre des Affaires Indiennes et du Nord canadien. Je lui ai écrit pour lui demander que son personnel collabore à la mise sur pied d'un programme spécial d'information. Je lui ai dit la même chose qu'aux ministres provinciaux. Le ministre des Affaires Indiennes et du Nord canadien a les mêmes responsabilités envers les Indiens des réserves que les ministres provinciaux du bien-être social envers les administrés. Nous voulons que les familles profitent du crédit d'impôt au titre des enfants. Il sera porté à \$200 par an et par enfant, moins la réduction des allocations familiales. Comme l'a dit le député, les familles indiennes vivent pour la plupart des prestations du bien-être social.